

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF DES AÎNÉS

Réunion du 17 septembre 2020

Présent(e)s : Karim MARIAGE, Echevin des Aînés.
Sylvie MURATORE, Présidente du Centre d'Action Sociale.
Jean-Claude TANT, Jocelyne MAHIEU-JOLY, Willy SAUDOYER
Giovanna SALLUSTIO, Mireille ANDRÉ, Freddy JOLY, Pol
BOHEMS, Yvon DRAUX, Marielle LIENARD, Lisianne BROHEE,
Maurice FABROT, Jeannine POREZ, Guy GENARD Membres du
C.C.C.A.

Sophie CAMBRAYE et Morena DE PINTO, Secrétaires du C.C.C.A.

Excusé(e)s : Luciano D'ANTONIO, Bourgmestre.
Daniel BLANQUET, Directeur Général.
Vincianne LAMPROYE, chef de bureau - bibliothécaire
Jocelyne CAUFRIEZ, Catherine LAURENT, Giuseppina
FARRUGGIA, Odette CAPOUILLEZ, Michel LISON, Marie-France
MERCIER, membres du C.C.C.A.

Monsieur l'Echevin des Aînés Karim MARIAGE,
Ouvre la séance à 16h35'

Communication de Monsieur l'Echevin, Karim MARIAGE

Monsieur l'Echevin, Karim Mariage, remercie les membres du conseil pour leur présence. Il indique aux membres qu'il prend beaucoup de plaisir et ce depuis deux mandatures en tant que Echevin, mais malheureusement il n'y a pas que du positif. Lors de la précédente mandature, nous avons perdu déjà des membres et ici encore

avec la perte de Monsieur Luc CORNET.

Monsieur l'Echevin Karim MARIAGE souhaite lui rendre en hommage en faisant une minute de silence.

Monsieur Karim MARIAGE, rappelle l'importance d'être encore prudent dans les circonstances actuelles.

Monsieur Karim MARIAGE, avant de donner la parole à Monsieur Jean-Claude TANT, Président, excuse les absents.

Communication de Monsieur le Président, Jean-Claude TANT

Monsieur le Président remercie le Collège Communal pour la fleur offerte lors des funérailles de Luc CORNET au nom du CCCA. Monsieur TANT, informe les membres qu'il a discuté avec sa femme Catherine LAURENT, membre du CCCA celle-ci a émis le souhait de ne plus faire partie du Conseil. Monsieur TANT, lui a suggéré de prendre un peu de temps à la réflexion, que peu importe sa décision, elle sera respectée

1) Introduction : situation, bilan, et perspectives pour le CCCA

Monsieur TANT informe qu'en raison de la crise sanitaire, le CCCA n'a pu produire quoique ce soit comme projet ou thématique, commissions etc... Les commissions reprendront prochainement, Monsieur TANT rappelle que les commissions sont là pour discuter de choses concrètes et ainsi pouvoir en séance du Conseil les peaufiner.

2) Création de commissions : local, horaires...

Le Président rappelle les responsables de groupe, à savoir :

1. patrimoine et voies lentes (encadré par Jean-Claude Tant)
2. écoles et intergénérationnel (encadré par Willy Saudoyer)
3. voyages et excursions (occupationnel, encadré par Jocelyne Joly)

Il explique que cela ne va pas être évident de trouver un horaire pouvant convenir à tout le monde.

Chaque conseiller peut, s'il le souhaite assister aux 3 commissions.

3) Interventions de Mme La Présidente du CPAS

« Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine (article 1^{er} de la loi organique des C.P.A.S.).

Le C.P.A.S. remplit sa mission en suivant les méthodes de travail social les plus adaptées et dans le respect des convictions idéologiques, philosophiques ou religieuses des intéressés.

Le centre fournit tous conseils et renseignements de nature à procurer aux intéressés tous les droits et avantages auxquels ils peuvent prétendre dans le cadre de la législation belge ou étrangère.

Il accorde l'aide matérielle sous la forme la mieux appropriée et assure d'autre part, en respectant le libre choix de l'intéressé, la guidance psychosociale, morale et éducative nécessaire pour aider la personne aidée à vaincre elle-même progressivement ses difficultés.

Lorsqu'une personne doit justifier d'une période de travail pour obtenir le bénéfice complet de certaines allocations sociales, le CPAS prend toutes les dispositions de nature à lui procurer un emploi. Le cas échéant, il fournit cette forme d'aide en agissant lui-même comme employeur.

Voilà, en résumé toutes les missions du CPAS telles que définies par la loi organique. De ces missions, naîtront toutes les initiatives et services qui ont été créés tout au long de ces années.

1 – LE REVENU D'INTEGRATION SOCIALE

Ce droit peut prendre la forme d'un emploi et/ou d'un revenu d'intégration assorti ou non d'un projet individualisé d'intégration sociale (PIIS).

Le RIS est un droit résiduaire c'est-à-dire qu'il intervient après épuisement de toutes les autres possibilités de droit.

A ce jour, 609 familles bénéficient du RIS sur l'entité de COLFONTAINE.

2 – L'AIDE SOCIALE

Ce poste présente un très large panel d'aides auxquelles les personnes défavorisées peuvent prétendre. Parmi celles-ci, je citerai les cartes alimentaires, l'aide en chauffage, l'intervention dans les factures d'énergie, le paiement des garanties et charges locatives, les frais médicaux et pharmaceutiques, les cotisations de mutuelle, frais de transport des personnes aidées, les frais d'hospitalisation, les frais d'hébergement en maison d'accueil et maison de repos.

En 2020, le montant des dépenses s'élève à 500 000 euros.

3 – L'INSERTION SOCIO PROFESSIONNELLE

Comme cité auparavant, le CPAS peut agir comme employeur pour permettre aux bénéficiaires du RIS d'avoir droit aux allocations de chômage ou de trouver un emploi.

A ce jour, notre politique d'insertion est très active. 90 articles 60§7 sont mis à l'emploi dont 19 dans les services même du CPAS et 71 dans des entreprises extérieures.

3 assistantes sociales sont en charge de ce service qui gère non seulement les mises à l'emploi mais également les formations et le suivi des étudiants bénéficiaires du RIS.

Parmi nos partenaires, je citerai l'administration communale de Colfontaine, HYGEA à Cuesmes, les ateliers de Tertre à Saint-Ghislain, l'hôtel « Le Lido » et entreprises privées de la région.

4 – L'INSERTION SOCIALE ET L'EPANOUISSEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Le service d'insertion propose aux personnes éloignées d'un parcours d'insertion professionnel de réfléchir sur une orientation possible.

Dans ce cadre, il est mis en place de nombreux ateliers. Parmi ceux-ci, un module informatique, un module parentalité, un module « estime de soi », des ateliers et sorties culturelles, des ateliers cuisine et récréatifs, des sorties familiales.

70 familles participent aux activités. 1303 inscriptions ont été enregistrées aux 110 activités mises en place.

5 – LE FONDS SOCIAL DE L'ENERGIE

Un subside de plus ou moins 200 000 euros nous est alloué chaque année afin d'aider les plus démunis à payer leurs factures de gaz et d'électricité.

Il permet un accompagnement et une guidance sociale et budgétaire pour les personnes en difficulté. Ce fonds permet aussi de financer des actions de prévention individuelles dans le but de réduire la consommation d'énergie.

LE FONDS MAZOUT est destiné à octroyer une allocation de chauffage aux ménages à faibles revenus.

LE FONDS SOCIAL DE L'EAU attribue une aide financière aux personnes en difficulté de paiement de leurs factures d'eau ; il est organisé sous forme de droit de tirage.

Je citerai la mission du TUTEUR EN ENERGIE qui a pour mission de sensibiliser et assister les personnes qui le souhaitent dans la recherche de moyens de faire des économies d'énergie.

Dans le cadre de l'opération MEBAR, la Région Wallonne accorde une subvention aux ménages à revenu modeste pour la réalisation, dans leur logement, de travaux qui vont leur permettre d'utiliser plus rationnellement l'énergie. Cela peut être le remplacement de châssis ou de portes extérieures, des travaux d'isolation, l'installation d'un poêle, le gainage d'une cheminée, le placement d'une chaudière ou d'un chauffe-eau, ...

Si le demandeur est locataire, il doit obtenir au préalable l'accord de son propriétaire.

Pour obtenir la subvention, le demandeur doit s'adresser au CPAS de sa commune. C'est lui qui vérifiera, au cas par cas, les conditions d'octroi et qui lancera la procédure si le demandeur et les travaux concernés répondent aux conditions légales.

Montant de la prime

Le montant maximum de la subvention est de 1365€. Elle peut être accordée plusieurs fois à un même ménage à condition qu'un délai de 5 ans se soit écoulé entre deux demandes ?

6 – LE SERVICE DE MEDIATION

4 assistants sociaux et 2 agents administratifs sont occupés à temps plein au service de médiation de dettes qui se situe rue Grande 13 à Pâturages.

Les personnes qui éprouvent des difficultés financières graves et qui ne peuvent plus payer leurs dettes, peuvent s'adresser à notre CPAS ;

La médiation de dettes est la prestation de service réalisée en vue d'établir un aménagement des modalités de paiement de la dette qui découle d'un ou de plusieurs contrats de crédit. Le médiateur de dettes aide le débiteur dans ses démarches et négocie avec les différents créanciers quant aux délais de paiement et des plans de remboursement.

Le nombre de familles qui ont fait appel à ce service en 2019 est de 433.

7 – LES LOCAUX D'ACCUEIL D'URGENCE ET DE TRANSIT

Un logement d'urgence est un logement que le CPAS met à disposition, pour une courte période, à des personnes qui se trouvent dans une situation d'urgence sociale (expulsion, incendie, inondation). Le contrat est conclu pour une période 6 mois, renouvelable une fois.

Le logement de transit est destiné à l'hébergement temporaire de ménages en état de précarité ou privés de logement pour cas de force majeure. Le but est d'offrir, en plus d'une solution temporaire, un accompagnement social aux locataires.

Notre CPAS possède 5 locaux d'urgence et 2 locaux de transit.

8 – LE MAGASIN SOCIAL

Une distribution de vivres, sous forme de colis alimentaire, a lieu chaque mois au home joli- bois. Ces colis consistent en denrées alimentaires reçues du FEAD et de fruits et légumes frais que nos ouvriers vont chercher à Malines. A ces colis et suite à la crise COVID-19, nous avons ajouté divers produits d'hygiène, de désinfectants et des masques.

Outre sa mission d'ordre général, le CPAS a créé des services à caractère social dans le but, notamment de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

1) Le service des repas chauds à domicile

Depuis 1971, le service de livraison de repas chauds à domicile assure la distribution de repas sur l'entité de Colfontaine et même de Boussu par convention avec le CPAS de Boussu. Cette aide est destinée aux personnes âgées ou handicapées ainsi qu'à des familles en difficulté. Le bénéficiaire intervient au prorata de ses disponibilités financières. Le prix du repas varie entre 5,20 et 6,80 euros.

En 2019, nous avons atteint le chiffre de 47 000 repas livrés.

2) Le service d'aide aux familles

Notre centre est lié, depuis 1970, par convention avec l'A.S.B.L., Service d'aide aux familles située à Pâturages 162, rue Arthur Descamps.

Le service exerce les activités suivantes :

- Aide à la vie quotidienne ou garde à domicile afin d'optimiser le bien être mental, physique et social du bénéficiaire qui, pour des raisons de santé, a besoin d'une assistance renforcée à domicile.*
- 170 familles par trimestre bénéficient des prestations d'aide familiale.*

Je terminerai par l'aide aux personnes étrangères.

Le CPAS assume également l'aide aux candidats réfugiés politiques et aux étrangers indigents. Dans ce cadre, le CPAS met à disposition des initiatives locales d'accueil (ILA) aux demandeurs d'asile. A Colfontaine, nous disposons de 2 structures d'accueil (7 places). Les familles qui y résident ont un statut particulier étant donné qu'elles ne perçoivent pas, à l'exception de l'argent de poche, d'argent en espèces. Nous les aidons en nature en attendant que leur dossier soit examiné par l'autorité compétente »....

Monsieur TANT demande si sur le territoire de Colfontaine en l'occurrence au home Joli Bois, il y a des cas de COVID ?

Madame MURATORE, informe qu'au niveau du home aucun cas n'est à déplorer.

Monsieur MARIAGE, invite Madame MURATORE à informer les membres du pourquoi, Madame MURATORE informe alors, qu'ils avaient pris les devants en décidant de confiner bien avant le Conseil National de sécurité.

Madame MURATORE informe également que des activités supplémentaires étaient mises en place soit 2 par jour et ce, afin d'occuper au mieux nos aînés.

Monsieur MARIAGE, remercie l'équipe du cpas, pour le travail effectué durant ce confinement et au plaisir qu'ils ont donné aux aînés du home en mettant en place des activités occupationnelles, tel que concert en plein air.

Monsieur MARIAGE informe les membres que durant cette période de confinement, le Collège a dû marcher sur des œufs sur la prise de décision, le Bourgmestre informait régulièrement la population avec des communiqués, et prenait des décisions efficaces et Monsieur MARIAGE tient à le souligner.

Il souligne également le travail de Mme LAMPROYE et de ses agents pour le suivi du service d'aide aux aînés qui était mis en place pendant ce confinement avec un numéro vert mais également d'une plate-forme mise en ligne, afin d'aider les aînés dans leurs déplacement, courses alimentaires, pharmacie etc... et il les remercie.

4) Présentation sommaire de deux projets à développer en Commissions :

Monsieur TANT présente plusieurs power point qu'il a créé :

- a. Cadastre des voies lentes comme alternative sécurisante et sécurisée au déplacement des aînés et autres utilisateurs au sein de notre commune (mobilité)
- b. Les différents quartiers de notre Commune, leur histoire et leur développement : à mettre à disposition des bibliothèques, centre culturel, directions d'écoles... (intergénérationnel)

Monsieur MARIAGE remercie Monsieur TANT pour ce travail réalisé, il est rempli de beaux souvenirs, et ayant une femme enseignante, il est certain qu'elle serait heureuse d'avoir des tels documents pour l'enseignement au sein de son école.

Monsieur Karim MARIAGE avant de clôturer la séance informe que la gym douce a repris.

Messieurs, l'Echevin et Président, remercient l'assemblée et lève la séance à 18H05'.

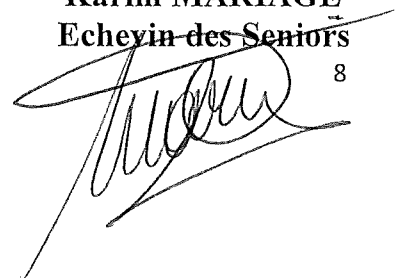
Le Président du C.C.C.A.,



Jean-Claude TANT

**Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,**

**Karim MARIAGE
Echevin des Seniors**



8